



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 33

DELIBERATION
n° 2026 - 01 - 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 janvier, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : André COQUELIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Philippe MOREAU, Sylvie MORNET, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : André COQUELIN à Francine ZIMMERLIN / Céline DELOMME à Frédéric FOQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphanie JACOMINO à Jean-Pierre STEPHANO / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Jean SOYER est désigné secrétaire de séance.

**Approbation de l'avenant n° 3 à la convention
d'action foncière en vue de réaliser un projet de
renouvellement urbain du quartier de la Parée,
entre l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,
la commune de Brétignolles sur Mer et le Pays de
Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**

La commune de Brétignolles sur Mer a signé le 27 juillet 2021 une convention d'action foncière avec l'EPF de la Vendée, en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain du quartier de la Parée.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant, signé le 7 juin 2022, afin de régulariser la délégation du DPU au regard du transfert de la compétence PLU entre la commune de Brétignolles sur Mer et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Un deuxième avenant, signé le 15 mars 2023, a eu pour objet de modifier le périmètre d'études.

La convention nécessite cependant d'être modifiée à nouveau (avenant n° 3). En effet, il faut prolonger la convention de 4 ans (soit une durée totale de 9 ans) afin que l'EPF puisse poursuivre son action.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-372 du 12 juin 2025, portant approbation des modifications statutaires du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu la convention d'action foncière signée le 27 juillet 2021 en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain du quartier de la Parée à Brétignolles sur Mer,

Vu l'avenant n° 1 à la convention d'action foncière signé le 07 juin 2022,

Vu l'avenant n° 2 à la convention d'action foncière signé le 15 mars 2023,

Vu le projet d'avenant n° 3 à la convention d'action foncière,

Vu la délibération n° 2025/117 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée en date du 27 novembre 2025, approuvant l'avenant n° 3 à la convention d'action foncière,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 janvier 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE l'avenant n° 3 à la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain du quartier de la Parée sur la commune de Brétignolles sur Mer avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;

Article 2 : AUTORISE, Monsieur le Président, à signer l'avenant n° 3 et toutes pièces en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Jean SOYER

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 09 FEV. 2026

- de la publication sur le site www.paysaintgilles.fr le : 09 FEV. 2026

Givrand, le 5 février 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télerecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.